



Dans sa séance du 31 MAI 2022, le Conseil municipal a pris les délibérations suivantes:

Délibération n° 2022-09a

sur proposition du Conseil administratif relative à l'approbation des comptes annuels 2021 dans leur intégralité et des crédits budgétaires supplémentaires 2021

Le Conseil décide :

1. d'approuver les comptes annuels de la Commune pour l'exercice 2021 dans leur intégralité, annexés à la présente délibération,
2. d'approuver le compte de résultats 2021 pour un montant de CHF 123'280'302.71 (dont à déduire les imputations internes de CHF 428'072.51, soit net CHF 122'852'230.20) aux charges et de CHF 132'724'648.35 (dont à déduire les imputations internes de CHF 428'072.51, soit net CHF 132'296'575.84) aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à CHF 9'444'345.64 (Cet excédent de revenus est lié en sa totalité au résultat opérationnel),
3. d'approuver le compte des investissements 2021 pour un montant de CHF 28'820'319.44 aux dépenses et de CHF 11'595'818.54 aux recettes, les investissements nets s'élevant à CHF 17'224'500.90,
4. d'approuver le bilan au 31 décembre 2021, totalisant à l'actif et au passif un montant de CHF 403'804'173.60,
5. d'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2021 pour un montant total de CHF 3'185'056.62 dont le détail figure à l'annexe 17 des comptes,
6. que ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

Art. 25, al 5 de la loi sur l'administration des communes – Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.

Le délai pour demander un référendum expire le 22 août 2022.

Meyrin, le 9 juin 2021

Le vice-président du Conseil municipal:

Hysri Halimi



Dans sa séance du 31 MAI 2022, le Conseil municipal a pris les délibérations suivantes:

Motion n° 2022-02*

présentée par Pascal Seeger, au nom du groupe Démocrate-Chrétien-Vert'libéral, demandant la mise en œuvre des premières écopatrouilles de Suisse romande à Meyrin

Le Conseil décide :

de demander au Conseil administratif :

de procéder à l'étude de la mise en œuvre d'écopatrouilles à Meyrin et à Cointrin, constituées d'environ 15 jeunes de 16 à 25 ans, inspirées du modèle du regroupement de communes de Sept-Rivières au Canada, pendant toutes les vacances scolaires.

Par ailleurs, le Conseil a encore*:

- Élu Mme Cosima Deluermoz (DC/VL) en remplacement de Mme Yolande Bocard (DC/VL) à la commission consultative du Fonds d'art contemporain.
- Élu le nouveau bureau pour la période du 1^{er} juin 2022 au 31 mai 2023 :

Président	Hysri	Halimi
1 ^{er} vice-présidente	Esther	Um
2 ^e vice-président	Tobias	Clerc
1 ^{er} secrétaire	Fabien	Grognuz
2 ^e secrétaire	Cyril	Nobs
Membre	Fabrice	Rheiner

* Ces points ne sont pas soumis au référendum

Art. 25, al 5 de la loi sur l'administration des communes – Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.

Le délai pour demander un référendum expire le 22 août 2022.

Meyrin, le 9 juin 2021

Le vice-président du Conseil municipal:

Hysri Halimi